Sécuriser le recours aux contrats en alternance

Objectifs

- Identifier le positionnement de l'alternance dans la formation tout au long de la vie et les modalités de financement
- Valider le cadre légal du recours aux contrats en alternance
- Sécuriser le remplissage des CERFA des alternants et la rémunération associée
- Sécuriser la rupture des contrats en alternance

Public

Responsable carrières et compétences, Responsable recrutement, Responsable formation, Juriste, Manager, RRH, Assistant(e)/Gestionnaire RH et formation.

Pré-requis

Gérer ou avoir à gérer des contrats en alternance

Programme

1/ Le positionnement de l'alternance dans la formation tout au long de la vie et les modalités de financement

- L'alternance dans la formation tout au long de la vie
  - *Différencier les contrats en alternance des « stages-école »*
- Le financement de l'alternance : la contribution unique à la formation et à l'alternance
- Les avantages de l'alternance
- Evolution de l'alternance avec la Loi du 5 septembre 2018
- L'articulation de ces contrats à une politique de recrutement et de formation
- Les contrats en alternance : pour quelles typologies de formation ?

2/ Valider le recours au contrat de professionnalisation :

- Le Public du CP
- Le statut du salarié en CP
- La durée du contrat et de la formation
- Le CERFA du CP
- Le salaire du titulaire du contrat
- Le rôle du tuteur
- Focus sur un autre dispositif : la Reconversion ou promotion par alternance (ProA)

3/ Valider le recours au contrat d'apprentissage :

- Le Public du CA
- Le statut particulier de l'apprenti
- Durée du contrat et de la formation
- La rémunération
- Intérêt et rôle du maître d'apprentissage
- Le CERFA du CA

4/Identifier les cas de succession et de rupture d'un contrat en alternance

- Le contrat d'apprentissage : règles de renouvellement et de succession de contrat
- Le contrat de professionnalisation : règles de renouvellement et de succession de contrat

5/ Mettre en place un process de suivi des alternants impliquant les différentes parties prenantes et les actions associées

Méthodes pédagogiques

- Illustration et mise en œuvre par des cas pratiques basés sur des cas concrets
- Échanges sur les problèmes concrets rencontrés par les stagiaires
- Un questionnaire sur les attentes des participants est adressé avant le début de la formation
- Un support pédagogique est remis à chaque participant

Suivi et évaluation des résultats

- QCM de positionnement en entrée de formation
- Nombreux exercices et cas pratiques tout au long de la formation
- QCM d'évaluation des acquis de fin pour évaluer l'atteinte des objectifs
- Document d'évaluation de satisfaction
- Remise d'un certificat de réalisation individuel

Tarif

Adhérent : 599€ HT (TVA 20%)

Non adhérent : 649€ HT (TVA 20%)

Durée

Une journée soit 7 heures de formation

Intervenant(s)

Solange SECK,

Date(s)

SESSION 1

02 Avr 2024 9:00 / 17:30

SESSION 2

02 Juil 2024 9:00 / 17:30